

Compte rendu du Comité de Programmation Du lundi 29 juin 2020

Collège public

Membres publics titulaires		Membres publics suppléants	
Madame Martine ALYRE	Présente	Monsieur Pierre LEROY	Excusé
Monsieur Christian GROSSAN	Présent	Monsieur Jean-Paul HOFFMANN	Excusé
Monsieur Maurice DUFOUR	Excusé	Monsieur Gérard FROMM	Excusé
Monsieur Jean CONREAUX	Présent	Monsieur Camille FAURE	Excusé
Monsieur Jean Louis PONCET	Excusé	Monsieur Jacques BONNARDEL	Absent
Madame Laura FOURNIER	Excusée	Monsieur Jean-Luc BRUN	Absent
Monsieur Hervé BUISSON	Absent	Monsieur Jean-Michel TIROLE	Absent
Monsieur Emmanuel SILVESTRE	Excusé	Monsieur Vincent BONNARDEL	Absent
Monsieur François PHILIP	Excusé		

Publics 3 / 9 voix délibérantes

Collège privé

Membres privés titulaires		Membres privés suppléants	
Monsieur Jacques DEMOULIN	Excusé	Monsieur Jean-Pierre LAMIRAL	Présent
Monsieur Luc MARCHELLO	Présent	Monsieur Nassire HADJOUT	Présent
Monsieur Joël PRUVOT	Présent	Madame Nathalie MARTIN	Excusée
Madame Dominique BAYARD	Excusée	Monsieur Michel ROUSSEAU	Présent
Madame Claire ANDRES	Excusée	Monsieur Alexandre GOYET	Excusé
Madame Miren KERBRAT	Présente	Madame Myriam JAMAL	Excusée
Madame Carine PIONETTI	Excusée	Madame Claire MARCOZ	Présente
Monsieur Olivier ANTOYE	Présent	Madame Bénédicte MAZAS	Excusée
Madame Marion DOUARCHE	Excusée	Monsieur Nicolas BERGER	Absent
Monsieur Samuel LAVERGNE	Présent	Monsieur Jean-François ALBRAND	Excusé

Privés 8 / 10 voix délibérantes

Membres invités présents : Madame Anne Marie FORGEOUX, Conseillère régionale, Robert GENTILI, Chargé de projets territoires des Hautes-Alpes - Service Biodiversité, Parcs et Territoires Ruraux, Région SUD.

Participant à la réunion : Madame Daphné KHALIFA, Directrice du PETR, Mesdames Aline BONJOUR et Caroline MACLE, GAL Pays du Grand Briançonnais.

La règle du double quorum prévoyant que la moitié des 19 membres du comité de programmation ayant voix délibérante soit présente et que parmi ces membres présents, au moins la moitié soit des membres du collège privé, est ainsi vérifiée.

Nombre de partenaires publics et privés obligatoires pour obtenir le quorum : 10

Nombre de membres présents ayant voix délibérante : 11

Nombre de partenaires privés obligatoires pour obtenir le double quorum : 5

Nombre de partenaires privés présents ayant voix délibérante : 8

En date du 29 juin 2020, le comité de programmation du GAL Pays du Grand Briançonnais s'est tenu à la Mairie de Guillestre. Madame Martine ALYRE, Présidente du comité de programmation, ouvre la séance à 17h15.

La règle du double quorum est vérifiée. Sont présents à l'ouverture de la séance et ayant droit de vote, 3 membres du collège public et 8 membres du collège privé.

Ordre du jour :

1/ Projets pour sélection, programmation ou reprogrammation

- FA8 – Centre Briançonnais de Géologie Alpine - De la Pierre à l'Etoile : Mise en lumière des richesses patrimoniales géologiques et scientifiques du territoire
- FA9 / Coopération – Association Environnement et Solidarité : Défis familles à alimentation positive
- FA9 / Soutien préparatoire – PNR du Queyras : Echanges et mutualisation pour l'animation des réseaux d'éco-acteurs de Réserves de biosphère
- FA7 - Scoop Artisans du Queyras : Etude d'accompagnement pour la mise en place du projet « Queyras Terre d'Artisanat »
- FA6 - David Monnet : développement d'une activité apicole

2/ Projets présentés en opportunité

- FA9 / Coopération – Communauté de communes du Pays des Ecrins, MJC du Briançonnais centre social, ADRETS : Laboratoire territoire alpin 3 I : Illettrisme, Illectronisme, Itinérance
- FA9 / Coopération - PNR du Queyras : Echanges et mutualisation pour l'animation des réseaux d'éco-acteurs de Réserves de biosphère
- FA6 - EHPAD Guil Ecrins : Acquisition d'un écodigesteur de couches ou écovalorisateur
- FA4 - CC du Guillestrois et du Queyras : Amélioration de l'attractivité locale et économique du Guillestrois et du Queyras

3/ Modification de la fiche action 9 Coopération (FA9)

4/ Modification maquette financière

5/ Ouverture d'appels à projet et à proposition

6/ Informations diverses

1/ Projets pour sélection, programmation ou reprogrammation

De la Pierre à l'Etoile : Mise en lumière des richesses patrimoniales géologiques et scientifiques du territoire

Association Centre Briançonnais de Géologie Alpine

FICHE ACTION 8

Ce projet a été présenté pour opportunité le 24 septembre 2019.

Lors de son instruction, le dossier a obtenu la note de 25/40, qui est la note minimale à atteindre.

Le dossier est classé au 1^{er} rang, seul dans son lot.

La participation financière de la Région a été votée le 19 juin 2020.

Les dépenses prévisionnelles retenues sont présentées dans le tableau suivant :

Postes de dépenses	Montants présentés	Montants retenus
Equipement et matériel	25 130,45	21 609,62
Frais de personnel	25 703,43	22 711,42
Coûts indirects	3 855,51	3 406,71
Prestations de service	26 187,84	23 392,21
Coût total du projet	80 877,23	
Assiette éligible		71 119,96 €

Le plan de financement arrêté est le suivant :

Plan de financement	
Taux de financement public	90%
Montant aide publique	64 007,95 €
Financier	Montant
Région SUD	25 603,18€
FEADER	38 404,77 €
Autofinancement	16 869,28 €

La Présidente met au vote le montant FEADER à programmer.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	11 (dont 3 membres du collège public et 8 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	11
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	11

Décision du comité de programmation :

Vote Avis Favorable pour sélection du dossier et programmation de 38 404,77 € de FEADER

Défis familles à alimentation positive
Association Environnement et Solidarité

FICHE ACTION 9

Ce projet a été présenté pour opportunité le 20 janvier 2020.
Lors de son instruction, le dossier a obtenu la note de 55/90.
Le dossier est classé au 1^{er} rang, seul dans son lot.
La participation financière de la Région a été votée le 19 juin 2020.

Les dépenses prévisionnelles retenues sont présentées dans le tableau suivant :

Postes de dépenses	Montants présentés	Montants retenus
Prestation de service	14 771,29	14 771,29
Frais salariaux	22 627,61	22 627,61
Coûts indirects	3 394,14	3 394,14
Frais de déplacements	1 022,70	932,70
Coût total du projet	41 815,74	
Assiette éligible		41 725,74 €

Le plan de financement arrêté est le suivant :

Plan de financement	
Taux de financement public	90%
Montant aide publique	37 553,15 €
Financier	Montant
Région SUD	15 021,26 €
FEADER	22 531,89 €
Autofinancement	4 262,59 €

La Présidente met au vote le montant FEADER à programmer.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	11 (dont 3 membres du collège public et 8 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	1
Nombre de voix exprimées	10
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	10

Décision du comité de programmation :

Vote Avis Favorable pour sélection du dossier et programmation de 22 531,89 € de FEADER

**Soutien préparatoire : Echanges et mutualisation pour l'animation des réseaux
d'éco-acteurs de Réserves de biosphère
Parc naturel régional du Queyras**

FICHE ACTION 9 SP

Ce projet est une demande de soutien préparatoire à la coopération.
Lors de son instruction, le dossier a obtenu la note de 20/20.
Le dossier est classé au 1^{er} rang, seul dans son lot.
La participation financière de la Région a été votée le 19 juin 2020.

Les dépenses prévisionnelles retenues sont présentées dans le tableau suivant :

Postes de dépenses	Montants présentés	Montants retenus
Frais salariaux	6 666,67	6 584,50
Coût total du projet	6 666,67	
Assiette éligible		6 584,50 €

Le plan de financement arrêté est le suivant :

Plan de financement	
Taux de financement public	90%
Montant aide publique	5 926,05 €
Financier	Montant
Région SUD	2 370,42 €
FEADER	3 555,63 €
Autofinancement	740,62 €

La Présidente met au vote le montant FEADER à programmer.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	11 (dont 3 membres du collège public et 8 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	1
Nombre de voix exprimées	10
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	10

Décision du comité de programmation :

Vote Avis Favorable pour sélection du dossier et programmation de 3 555,63 € de FEADER

Etude d'accompagnement pour la mise en place du projet « Queyras Terre d'Artisanat »
Scoop Artisans du Queyras

FICHE ACTION 7

Suite à un contrôle de ce dossier par l'Agence de services et de paiement, il a été constaté une erreur de présentation d'un montant TVA dans le plan de financement prévisionnel. Ainsi le coût total prévisionnel de l'opération se voit réduit et engendre une diminution du montant de l'aide publique et de celui du FEADER.

Le plan de financement voté le 08 novembre 2017 :

Plan de financement	
Taux de financement public	90%
Montant aide publique	15 521,40 €
Financier	Montant
Région SUD	6 208,56 €
FEADER	9 312,84 €

Le plan de financement après contrôle et ré-instruction est le suivant :

Plan de financement	
Taux de financement public	90%
Montant aide publique	15 506,75 €
Financier	Montant
Région SUD	6 202,70 €
FEADER	9 304,05 €

La Présidente met au vote le montant FEADER à programmer.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	11 (dont 3 membres du collège public et 8 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	1
Nombre de voix exprimées	10
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	10

Décision du comité de programmation :

Vote Avis Favorable pour la programmation de 9 304,05 € de FEADER

Développement d'une activité apicole
David Monnet -> GAEC Apiculture Monnet et Fils

FICHE ACTION 6

Les membres du comité sont informés que David Monnet est membre du GAEC Apiculture Monnet et fils depuis le 21 octobre 2019 et qu'en conséquence il sollicite le transfert de l'aide obtenue au profit du GAEC. Conformément à la procédure le changement de bénéficiaire de l'aide est soumis à l'approbation du comité.

Le plan de financement programmé le 24 septembre 2019 demeure identique :

Plan de financement	
Taux de financement public	40%
Montant aide publique	32 000 €
Financier	Montant
Région SUD	12 800 €
FEADER	19 200 €
Autofinancement	99 081,21 €

La Présidente met au vote le transfert de bénéficiaire et le montant FEADER à reprogrammer.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	11 (dont 3 membres du collège public et 8 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	11
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	11

Décision du comité de programmation :

**Vote Avis Favorable pour le changement de nom du bénéficiaire
et la reprogrammation de 19 200 € de FEADER**

2/ Projets présentés en opportunité

Document mis à disposition :

Une feuille de route pour analyser le nouveau projet présenté en opportunité : la fiche action à laquelle le projet doit répondre est rappelée ainsi que les deux critères obligatoires d'opportunité (grille d'opportunité) qui doivent être renseignés : Réponse à la stratégie du GAL et Pertinence territoriale.

**Laboratoire territoire alpin 3 I : Illettrisme, Illectronisme, Itinérance
Adrets**

**Communauté de communes du Pays des Ecrins
MJC du Briançonnais – centre social**

FICHE ACTION 9

Le projet de coopération présenté couvre les territoires des GAL Pays du Grand Briançonnais, Pays Gapençais et Pays Serre-Ponçon Ubaye Durance. Les partenaires impliqués sont :

- ADRETS (Chef de file)
- Communauté de communes du Pays des Ecrins - France services
- MJC du Briançonnais, centre social
- Communauté de communes de la Vallée de l'Ubaye - France Services Vallée de l'Ubaye et Médiathèque de Barcelonnette
- MSAP Champsaur Valgaudemar
- Planète Champsaur Centre social

Objectif :

Améliorer l'accompagnement des publics en situation d'illettrisme, allophonisme et illectronisme dans leurs démarches d'accès aux services afin de limiter le non recours au droit de ces populations "invisibles".

Intervenir via différentes modalités de mise en œuvre permettant de trouver les meilleurs process et/ou dispositifs de mise en proximité des services

Contenu :

Axe 1

- Animation d'ateliers
- Approfondissement des modalités pédagogiques, ludiques
- Repérage des difficultés des usagers
- Evaluation des techniques utilisées
- Création de supports et process réutilisables par d'autres
- Capitalisation par l'ADRETS

Axe 2

- Partage de savoirs et de savoir-faire entre les partenaires du projet et de les compléter avec des ressources extérieures (Actions communes à plusieurs partenaires de la coopération selon leurs compétences, savoirs et leurs besoins)

Axe 3

- Analyse fine des profils et besoins des territoires avec les partenaires locaux autour des publics les plus en difficulté
- Préconisations et développement de partenariats à plus long terme.

Coût total du projet sur le PGB : 188 227,48 €

Dépenses supportées par le demandeur	ADRETS		CCPE		MJC	
	20 825 € (1/3 intervention totale)		87 832,22 €		79 570,26 € TTC	
Frais salariaux	10 167		67 106,28	Quatre salariés à temps partiel	26852,40	Trois salariés à temps partiel



Coûts indirects (15% des frais salariaux)	1 525		10 065,94		4027,86	
Frais de déplacement, restauration, hébergement	167				2340	
Prestations en ingénierie / de services	4 733	Intervenants extérieurs axe 2	4 000	Prestation diagnostic partagé avec MJC	41 830	Ateliers culturels divers, intervention formation sur le plurilinguisme Intervenant informatique Intervenant diagnostic
Frais de réception			1 250	Produits locaux	680	
Equipement matériel					3200	4 ordinateurs + périphériques pour les stagiaires
Communication	4 233		5 410	Kakémono, brochures, affiches, flyers, blog, livre d'or	640	Flyer de communication pour le public

Questions/Réponses avec le porteur :

Une première demande de précision porte sur la notion d'itinérance : Il s'agit de proposer des services dans des lieux variés, avec différents intervenants et pouvant prendre forme via la mise en circulation de véhicule comme par exemple un bibibus, une banque ambulante, un camion médical itinérant. Au-delà du véhicule emblématique, d'autres services qui ont besoin de lieux d'accueil pour mener leur activité (services petite enfance, de médiation numérique, ludothèques) peuvent acheminer le matériel nécessaire dans des locaux non outillés et dans un contexte de mutualisation. Les activités peuvent aussi se dérouler dans des lieux non dédiés par le déplacement d'intervenants et pour se rapprocher des personnes cibles.

Il est demandé si des agents pourront ainsi se rendre dans les communes qui n'ont pas de personnel dédié à l'action sociale. Sur le principe il sera possible de le faire ; Il sera diagnostiqué en amont les besoins et là où il sera stratégique de mener les animations pour toucher un large public (tant en nombre qu'en besoins recensés).

Les jeunes seront concernés par le projet en complément de quelques actions déjà menées. L'objectif est de toucher tous les publics.

Un accompagnement/partage sera proposé également pour les gens bénévoles et les organismes de formation.

De manière générale il s'agira de donner de la visibilité aux petites actions et renforcer les moyens.

Les porteurs ne sont pas au courant du projet d'Emmaüs connect mais ils connaissent bien la structure et comptent la solliciter pour des interventions. L'articulation entre projets se fera naturellement.

Des précisions sont demandées sur les prestations envisagées. Côté MJC, il y aura plus de prestations car elle a moins d'agents à dédier au projet.

Le budget présenté par l'ADRETS correspondant à un tiers de son intervention totale. L'ADRETS effectuera la même demande d'aide auprès des trois GAL concernés.

Une dernière question porte sur l'intervention des France services afin de savoir si elles iront au-delà de leurs missions régaliennes. Aujourd'hui, les France services peuvent repérer des personnes en difficulté mais elles ne sont pas assez formées pour identifier précisément les carences, ni assez outillées pour orienter et accompagner les publics. Via le projet le personnel et les partenaires pourront monter en compétences et définir les outils / services à valoriser et développer.

Débat et vote :

Le projet est très intéressant et il est reconnu comme pertinent pour le territoire.

La fédération de nombreux acteurs est félicitée. On voit bien qu'il y a une connexion entre tous et pas de doublons.

Pour des structures d'insertion qui consacrent beaucoup de temps pour orienter les personnes, l'accompagnement qui sera mis en place via ce projet permettra un partage et un gain en efficacité.

Réponse aux critères obligatoires d'opportunité :	
Cohérence avec la stratégie du GAL :	Oui
Pertinence territoriale démontrée :	Oui

La Présidente met ce projet au vote pour l'opportunité.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	11 (dont 3 membres du collège public et 8 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	2
Nombre de voix exprimées	9
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	9

Décision du comité de programmation : *Vote Avis d'opportunité favorable à l'unanimité*
Pour les trois porteurs du projet de coopération

Position de la Région : Favorable

Echanges et mutualisation pour l'animation des réseaux d'éco-acteurs de Réserves de biosphère

PNR du Queyras

FICHE ACTION 9

Objectifs :

- Contribuer à la transition écologique, en s'appuyant sur les initiatives locales des acteurs socio-économiques et en pérennisant les réseaux d'éco-acteurs
- Expérimenter et tester des outils/méthodes à travers trois Réserves de biosphère sur les réseaux d'éco-acteurs
- Doter les éco-acteurs d'outils et de pistes pour renforcer et pérenniser ces réseaux
- Faire monter les éco-acteurs en compétence via des formations/outils spécifiques
- Capitaliser et valoriser les éco-acteurs à différentes échelles (locale, régionale, nationale, internationale)
- Se doter de moyens humains et techniques pour assurer l'animation de ces réseaux

Contenu :

- Actions *collectives* : Animation de réseaux, voyages d'étude, co-formations, boîte à outils, livret d'accueil, dossier de presse national, plan de communication, produits de communication, organisation d'événements mutualisés, étude de faisabilité
- Actions *locales* : Développement du réseau d'éco-acteurs, création d'un classeur pédagogique, organisation de journées "éco-acteurs", prise vidéo et mise en ligne des formations/animations, participation à des événements

Coût total du projet : 91 129 € TTC		
Frais salariaux	50 706	1 ETP animateur / coordinateur à 100% - 18 mois
Coûts indirects	7 606	
Frais de déplacement animateur	250	
Frais de réception	1 000	Frais restauration Journée éco-acteurs
Prestations en ingénierie / de services	13 500	Formation / Animation journée éco-acteurs Mont Viso Formation / animation pour les éco-acteurs des 3 RB réalisée durant les voyages d'études des autres réserves Prise vidéos / conférences puis mise en ligne 1/3 conception livret d'accueil 1/3 boîte à outils 1/3 étude faisabilité
Communication	6 467	Classeur pédagogique Viso : Édition fiches pédagogiques, impression, achat classeurs 1/3 Outils / goodies communication 1/3 dossier de presse
Frais d'organisation et de participation à des événements	6 000	Déplacement à Paris 10 éco-acteurs, visites des deux Réserves de biosphère partenaires, événements locaux



Frais de transport, restauration et hébergement des délégations des structures partenaires du projet relevant du territoire du GAL PGB	5 600	Hébergement (30 pers) + restauration (45 pers) Voyage d'étude Mont Viso 1/3 évènement fin de coopération
--	-------	---

Questions/Réponses avec le porteur :

Il est rappelé que le projet durera sur 18 mois. Le choix des réserves partenaires s'est fait via les échanges entre réserves et le réseau national qui sont amener à se réunir et ont manifesté leur intérêt à mener des actions communes.

Les éco acteurs italiens seront associés au projet.

Une demande porte sur les thèmes choisis pour lesquels inciter les habitants / éco acteurs à œuvrer ensemble : ces thèmes seront définis selon les intérêts manifestés par les éco acteurs. Ils toucheront sûrement la valorisation de l'histoire du territoire, la culture, la transition écologique...

Débat et vote :

Cette opération va permettre de renforcer le portage politique côté français de la réserve.

Des échanges avec les italiens sont déjà en cours dans le cadre d'accompagnement de jeunes et sont très bénéfiques. Si via ce projet il est possible de les renforcer, ce serait une vraie plus-value car il y a des attentes bien identifiées pour davantage d'actions pédagogiques.

Réponse aux critères obligatoires d'opportunité :	
Cohérence avec la stratégie du GAL :	Oui
Pertinence territoriale démontrée :	Oui

La Présidente met ce projet au vote pour l'opportunité.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	11 (dont 3 membres du collège public et 8 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	1
Nombre de voix exprimées	10
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	10

Décision du comité de programmation : Vote Avis d'opportunité favorable à l'unanimité

Position de la Région : Favorable

Il faudra être vigilant à prévoir comment financer l'après projet LEADER pour assurer la pérennité de cette animation.



Objectifs :

Mieux faire connaître notre territoire et ses atouts afin de faciliter les installations pérennes de population et d'entreprises

- Identifier les potentialités existantes et rendre plus visible ce qui existe dans notre territoire par une mise en avant de ses atouts : services à la population, culture, emploi, services, qualité de vie, productions locales ...

- Mettre en avant des actions et services portés par la CCGQ : définition de nos priorités d'actions : accueil de nouveaux actifs, structurer et faire connaître nos conditions d'accueil

- Communiquer sur notre politique d'accueil

Actions :

Pré Diagnostic : pour s'appuyer sur une bonne connaissance de la structure économique du territoire et des opportunités existantes **Définition d'une stratégie locale :** ressources locales, atouts d'attractivités, cibles

Construction d'un plan d'actions :

Mise en réseaux d'acteurs publics/privés/économiques

Actions de promotion et de communication : développement d'outils de communication type Site internet/photothèque/ vidéos, publiereportage... pour mettre en avant les ressources locales existantes

Participation à des événements nationaux en collaboration avec l'Agence de Développement, participation aux échanges avec Villages vivants et l'ADRET

Publications grand public rédigées par des pro (panoramas)

Coût total du projet	29 950 €	Détails
Frais salariaux	5 000	Indemnités stage Master 2
Coût indirects	750	15 % des frais salariaux
Frais de déplacements	1 000	Déplacements benchmarking
Prestation en communication et création d'outils	22 700	
• Campagne photos	900	
• Vidéos de 3 mn	3 000	
• Refonte site web pages dédiées	6 000	
• Affiches (création)	600	
• Affiches (impression)	2 000	
• Dossier de presse	700	
• Panorama économique / magazine (conception)	1 800	
• Panorama économique (édition)	4 000	
• Publiereportage	2 000	
• Oriflamme (conception et édition)	1 700	
Formation	500	

Questions/Réponses avec le porteur :

Il est demandé si le travail pourra être mené avec l'ACSSQ. Toutes les structures concernées par le sujet seront sollicitées.

Des précisions portent sur le potentiel de développement de « zone d'activités » sur le territoire : le plus propice demeure à St Crépin et à Guillestre ; Risoul a une bonne capacité mais pas la même attractivité.

Une autre question porte sur les publics visés : Tous publics seront concernés ; il est indiqué qu'une importante demande est faite par les jeunes pour un accompagnement sur les choix de vie, de formation mais aussi une connexion pour ceux qui partent faire leurs études avec un retour pour vivre sur le territoire.

Il y aura un travail de définition des publics cibles, de bons échanges sont déjà en place avec le collège. Les jeunes seront surement une cible.

Débat et vote :

Ce projet répond à une problématique majeure tant sur le maintien de la population que pour bien vivre sur le territoire et pour définir une stratégie de développement économique.

Concernant le plan de communication : il paraît difficile de savoir à ce stade quels outils seront utiles pour communiquer sur les services. Il est rappelé que pour faire une demande de subvention LEADER, il faut bien détailler les dépenses envisagées. Par conséquent, le porteur n'a pas d'autre choix que de proposer des supports de communication avant de connaître les conclusions du diagnostic. Il est toutefois précisé que le projet peut être modifié en cours de réalisation en informant le GAL.

Cette opération est considérée comme un pré projet qui alimentera la future politique de la communauté de communes.

Il faudra que les outils mis en place soient innovants.

Il aurait été bien de préciser le temps consacré au projet par les agents qui accompagneront le stagiaire, même s'il n'est pas valorisé pour la demande de subvention. Le stagiaire ne pourra pas tout faire, l'implication d'autre personnel et l'articulation avec les différents services sont nécessaires.

Réponse aux critères obligatoires d'opportunité :	
Cohérence avec la stratégie du GAL :	Oui
Pertinence territoriale démontrée :	Oui

La Présidente met ce projet au vote pour l'opportunité.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	10 (dont 3 membres du collège public et 8 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	11
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	11

Décision du comité de programmation : Vote Avis d'opportunité favorable à l'unanimité

Position de la Région : Avis favorable

Il est demandé de bien associer la Région surtout pour l'accompagnement au développement économique.

**Acquisition d'un écodigesteur de couches ou écovalorisateur
EHPAD Guil Ecrins**

FICHE ACTION 6

Objectifs :

- Réduction des déchets issus des couches usagées des deux sites de l'EHPAD Guil - Ecrins.
- Installation d'un équipement innovant pour le territoire et répondant à la problématique de réduction des déchets.
- Poursuite d'une démarche éco responsable de l'établissement.

Actions :

- Acquisition de l'écodigesteur, mise en fonctionnement
- Partenariat possible à plus long terme pour l'utilisation par d'autres structures de la machine et pour acquérir un équipement supplémentaire afin d'aller encore plus loin dans la valorisation des déchets.

Coût total du projet	125 827,20 €	Détails
Acquisition d'un écodigesteur	125 827,20 €	Cuve étanche dans laquelle sont insérés les couches usagées. Chauffées, brassées, sous l'action de l'eau et de microorganismes, elles sont transformées en 24 heures, en un déchet propre, sec, ayant perdu 90% de son poids initial et se présentant sous forme de « ouate ».

Questions/Réponses avec le porteur :

Les établissements accueillent 80 personnes sur Guillestre et 35 sur l'Argentière.

Un lieu sur le site de Guillestre est déjà défini pour installer l'écodigesteur.

Il est demandé si le coût de fonctionnement a été calculé : Il faudra compter la maintenance de l'appareil à 1000 €/an en sachant que le personnel sera formé pour intervenir (Formation 4 jours prévue + garantie 10 ans et entretien 2 fois/an), s'ajoute 260 €/an d'eau et 150 € d'électricité/mois.

Une demande porte sur l'utilisation de couches lavables qui serait la solution pour ne plus avoir de déchet. La question a bien été étudiée mais la mise en pratique a été jugée complexe. Aucune initiative concluante n'a été recensée en questionnant d'autres EHPAD ; si un établissement a mis en place l'utilisation de couches lavables, la directrice veut bien demander un retour d'expérience.

Une dernière question porte sur la présence de plastique dans les déchets produits. Il restera des flocons de cellulose. La ouate produite peut être utiliser dans le BTP. Des travaux sont en cours pour qualifier ce déchet en produit.

Il n'est certes pas proposé de ne plus produire de déchet mais leur réduction à 90% des 70 tonnes de protections jetées annuellement demeure une démarche à suivre et qui aura son impact sur le volume de déchets à enfouir et le coût de leur transport.

Débat et vote :

Cet investissement aura un impactera la trésorerie de l'établissement. Il n'est pas proposé de business plan équilibré. Il est précisé que l'équilibre est rare dans les établissements de santé.

Il est demandé d'avoir un suivi de ce projet, tant sur le fonctionnement de l'écodigesteur et du déchet produit, que pour aller plus loin dans la démarche avec d'autres structures du territoire.

Il est proposé de demander ce suivi auprès de SMITOMGA.

Réponse aux critères obligatoires d'opportunité :

Cohérence par rapport à la stratégie du GAL :	Oui
Pertinence territoriale démontrée :	Oui



La Présidente met ce projet au vote pour l'opportunité.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	11 (dont 3 membres du collège public et 8 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	1
Nombre de voix exprimées	10
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	3
Avis favorable	7

Décision du comité de programmation : *Vote Avis d'opportunité favorable*

Position de la Région : Favorable

Projet exemplaire pour d'autres structures

3/ Modification de la fiche action 9 Coopération (FA9)

Suite à la modification du Plan de Développement Rural, les entreprises sont dorénavant éligibles pour porter un projet de coopération LEADER.

Il est ainsi proposé au comité d'ajouter à la liste des bénéficiaires éligibles de la fiche action 9 Coopération / mesure 19.3 les « **PME, TPE, micro-entreprises selon la recommandation 2003/361/CE du 6 mai 2003** »

Profitant de cette modification, quelques précisions sont également proposées dans le descriptif des opérations éligibles qui est jugé trop restreint :

- Non identification de fiches action précises auxquels les projets devront répondre mais plus simplement il sera demandé à ce que les projets renforcent l'action de la mesure 19.2 / fiches action 1 à 8.
- Ajout « répondre à un ou plusieurs des enjeux de la stratégie »
- Suppression des termes « en zone de montagne » dans l'axe La mutualisation de moyens autour de la problématique de la rénovation énergétique et de la transition énergétique
- Ajout de l'axe « Des actions favorisant le « bien vivre » sur le territoire, bien le connaître »

La Présidente soumet au vote les modifications de la fiche action 9 / Mesure 19.3 Coopération LEADER.

Décision du comité de programmation :

Vote Favorable à l'unanimité

4/ Modification maquette financière

Fiche action	Montant prévisionnel FEADER restant	Projets en émergence	Modification	Nouveau montant prévisionnel FEADER
1 - Habitat				
2 - Energie	28 227,60	Aucun + difficulté d'articulation avec autres programmes	- 28 000	227,60
3 - Mobilité	23 776,60	Aucun (Nouvelles équipes municipales = nouveaux projets?, suites Alcotra?)	- 10 000	13 776,60
4-Compétences	24 130,92	Aucun (La MUG – bascule vers la coopération ex. Média des acteurs)	- 24 000	130,92
5 - Transmission				
6 - Entreprises	30 337,72	Peu Fromagerie Eyglies - Projet investissement machine de mesure laser Un certain dynamisme durant confinement : réorientation – création activité	- 10 000	20 337,72
7 -Conso locale	16 871,45	Aucun (questionnement auprès de producteurs, pas de besoin assez conséquents pour faire une demande de subvention)	- 16 000	871,45
8 - Tourisme	48 874,72	ACSSQ, éventuellement des initiatives à encourager suite au confinement	-	48 874,72
9 - Coopé	72 280,48	Veget'Alpes : Agence départementale, Agribio 05, Le Jardin du Lautaret, Acanthis (CT 180 000 € - FEADER : 97 000 €) Le Comptoir des Associations en coopération avec Rions de Soleil (CT 50 000 € - FEADER : 27 000 €) Cluster 05 Innovation sociale : MJC, Comptoir des Asso, Udess, France Active, Adhela (CT 47 000 € - FEADER : 25 380 €) Soutien préparatoire Agence départementale sur l'attractivité territoriale avec territoires dans le Cantal, Lozère, Bretagne... (FEADER : 3 600 €)	+ 88 000	160 280,48

La Présidente soumet au vote la modification de la maquette financière :

- Réduire de 28 000 € l'enveloppe FEADER de la fiche action 2
- Réduire de 10 000 € l'enveloppe FEADER de la fiche action 3
- Réduire de 24 000 € l'enveloppe FEADER de la fiche action 4
- Réduire de 10 000 € l'enveloppe FEADER de la fiche action 6
- Réduire de 16 000 € l'enveloppe FEADER de la fiche action 7
- Abonder de 88 000 € l'enveloppe FEADER de la fiche action 9

Décision du comité de programmation :

Vote Favorable à l'unanimité

5/ Ouverture d'appels à projets et à propositions

Suite aux modifications de la maquette financière, les appels des fiches actions 1, 2, 4, 5, 7 ne seront pas ouverts.

Il est proposé d'ouvrir les appels à projet des fiches 3 et 6 et les appels à proposition des fiches 8 et 9 du 1^{er} juillet au 15 octobre.

<u>AAP</u>	<u>Dates</u>	
Fiche action 3 : Mobilité Fiche action 6 : Entrepreneuriat	Ouverture : 01/07 Clôture : 15/10	
Fiche action 8 : Tourisme endogène proximité Fiche action 9 : Coopération Et soutien préparatoire à la coopération	Ouverture : 01/07 Clôture : 15/10	Relevé des fiches déposées tous les 15 du mois

La Présidente soumet au vote l'ouverture des appels à projets et à propositions.

Décision du comité de programmation :

Vote Favorable à l'unanimité

6/ Informations diverses

Dossier de la Ville de Briançon « Mise en place d'une borne éco compteur et de mobiliers urbains pour favoriser la mobilité douce de Briançon » présenté sur la fiche action 3 mobilité.

Des pièces obligatoires n'ont pas été fournies dans le dossier de demande de subvention. De plus les éléments présentés n'auraient pas permis de répondre aux critères de sélection et d'atteindre la note minimale pour que le projet soit retenu.

Le prochain comité LEADER aura lieu au plus tard mi-octobre dès que toutes les structures du collège public auront nommé leur représentant et que de nouveaux membres du collège privé auront pris siège à la place des personnes démissionnaires. (L'appel à candidature sera lancé cet été). Une réunion formation des nouveaux membres aura lieu en septembre.

Aucune autre question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, le comité de programmation est conclu à 19h45. Un compte rendu est édité.

Le 27/07/2020

La Présidente du GAL
Martine ALYRE